

**OBJET REQUALIFICATION DU SECTEUR**  
**« FRONT DE MER / BOULEVARD NORD / BARACHOIS »**

**LANCEMENT D'UNE ETUDE PREALABLE**  
**D'AMENAGEMENT URBAIN ET ROUTIER**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS**

---

Le trafic automobile est de plus en plus problématique sur le Barachois, et la situation ne peut que prendre un tour dramatique pour l'économie de la Ville lors des travaux du Tram Train dans le Centre, quand la circulation sera déviée sur l'axe littoral.

Par ailleurs, l'insertion de ce trafic dans un site remarquable qui est un lieu de fortes pratiques sociales n'est plus acceptable aujourd'hui et, de plus, renforce la coupure entre la Ville et l'Océan.

Il existe déjà de nombreuses études sur le sujet qui, malheureusement, n'ont débouché sur aucune réalisation.

La Commune, en tant que responsable de l'aménagement et du développement économique, souhaite prendre l'initiative pour engager un processus devant aboutir dans quelques mois à un projet technique.

Ce projet d'aménagement concernera aussi bien les circulations, quel que soit le mode de transport, que la requalification du bâti du Front de Mer et le traitement des espaces publics du Barachois et de ses environs.

Il s'agit donc d'une opération globale, d'envergure et complexe, qui modèlera pour des décennies le secteur emblématique de la Ville compris entre la Rivière Saint-Denis et le Pont Pasteur, en incorporant les espaces publics et les parcelles construites en Front de Mer.

Il paraît opportun pour la réussite de cette opération de mobiliser les financements des institutions que sont l'Etat, la Région et la CINOR, qui sont toutes intéressées à un titre ou à un autre par le projet, mais aussi les financements en provenance du secteur privé.

Dans un premier temps, la Ville se propose de faire travailler un bureau d'études pluridisciplinaire, compétent pour des études préalables techniques et pour le montage de projets complexes, en vue d'une remise de prestations au début de l'année prochaine.

Le choix de ce bureau d'études ne peut se faire que dans le cadre d'une consultation prévue par le Code des Marchés Publics, sur un périmètre joint en annexe.

Le montant prévisible de la prestation sera de l'ordre de 2 000 000,00 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal (études Urbaines, Chapitre 20, Compte 202).

**Rapport n° 09/5-04**

En conséquence, je vous demande :

- de m'autoriser à lancer les procédures en vue de retenir un bureau d'études compétent pour des études préalables techniques et pour le montage financier de l'opération d'aménagement du secteur « Front de Mer / Boulevard Nord / Barachois » ;
- de m'autoriser à solliciter de l'Etat, de la Région, de la CINOR, ou de tout autre organisme, une participation de leur part au financement de ces études.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Gilbert ANNETTE**

**OBJET REQUALIFICATION DU SECTEUR  
« FRONT DE MER / BOULEVARD NORD / BARACHOIS »**

**LANCEMENT D'UNE ETUDE PREALABLE  
D'AMENAGEMENT URBAIN ET ROUTIER**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 09/5-04 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à lancer les procédures en vue de retenir un bureau d'études compétent pour des études préalables techniques et pour le montage financier de l'opération d'aménagement du secteur du « Front de Mer / Boulevard Nord / Barachois ».

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter de l'Etat, de la Région, de la CINOR, ou de tout autre organisme, une participation de leur part au financement de ces études.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 SEP. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

# BOULEVARD NORD BARACHOIS ETUDE PREALABLE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 19/04/2009  
En annexe à la Délibération n° 09/5-04

LE MAIRE

